

Autres pays—suite

| Pays | Traité ou convention | Dispositions |
|--|---|---|
| RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. | Accord commercial signé le 8 mars 1940; en vigueur provisoirement le 15 mars 1940 et définitivement le 22 janv. 1941. | Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour trois ans à compter du 22 janv. 1941 et ensuite jusqu'à expiration sur avis de six mois. |
| ÉQUATEUR..... | <i>Modus vivendi</i> par échange de notes le 26 août 1941; en vigueur le 1er oct. 1941. | Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour une période indéfinie et sujet à expiration sur avis de trois mois. |
| FRANCE ET COLONIES FRANÇAISES. | Accord commercial signé le 12 mai 1933; en vigueur le 10 juin 1933; échange de notes le 29 sept. 1934 et protocole additionnel du 26 fév. 1935, étendant les concessions réciproques. | En ce qui concerne les marchandises énumérées, le tarif intermédiaire effectif du Canada ou des pourcentages de réduction du tarif intermédiaire sont échangés contre le tarif minimum français ou des pourcentages de réduction du tarif général, aussi arrangements de contingentement. En vigueur pour un an et ensuite jusqu'à expiration sur avis de trois mois. |
| GUATEMALA..... | Accord commercial signé le 28 sept. 1937; en vigueur le 14 janv. 1939. | Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour trois ans et ensuite jusqu'à expiration sur avis de six mois. |
| HAÏTI..... | Accord commercial signé le 23 avril 1937; en vigueur le 10 janv. 1939. | Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour un an et ensuite jusqu'à expiration sur avis de six mois. |
| PAYS-BAS, INDES NÉERLANDAISES, SURINAM ET CURAÇAO. | Convention commerciale, signée le 11 juill. 1924; en vigueur le 28 oct. 1935. | Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour quatre ans et ensuite jusqu'à expiration sur avis d'un an. |
| PANAMA..... | Arrêté en conseil du 20 juill. 1935, acceptant l'article 12 du traité de commerce entre le Royaume-Uni et Panama du 25 sept. 1928. | Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur jusqu'à expiration sur avis d'un an. |
| PARAGUAY..... | Echange de notes du 21 mai 1940; en vigueur le 21 juin 1940. | Tarif intermédiaire canadien échangé contre le traitement de la nation la plus favorisée au Paraguay. En vigueur jusqu'à expiration sur avis de trois mois. |
| POLOGNE..... | Convention commerciale signée le 3 juill. 1935; en vigueur le 15 août 1936. | Echange du traitement de la nation la plus favorisée et réductions spéciales sur des listes limitées de marchandises. En vigueur pour un an et ensuite jusqu'à expiration sur avis de trois mois. |